



L'Alliance CFE UNSA Énergies a répondu à la dernière consultation de la CRE pour défendre les missions de service public des gestionnaires d'infrastructures énergétiques et leurs salariés

Convaincue que les réseaux électriques et gaziers de transport et de distribution sont au cœur de la transition énergétique, l'Alliance CFE UNSA Énergies a profité de la dernière consultation de la CRE pour défendre un cadre de régulation qui favorise l'investissement industriel et qui pérennise les moyens donnés au service public. C'est ce dont les salariés des gestionnaires d'infrastructures régulées ont besoin !



La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient de clôturer la **consultation publique lancée pour bâtir le cadre de régulation des gestionnaires de réseaux en France**, au premier rang desquels RTE, GRTGaz, ENEDIS et GRDF.

Ce cadre réglementaire va **définir les moyens dont disposeront les opérateurs pour investir et assurer leurs missions de service public**. Cette consultation est **essentielle pour l'avenir des salariés** de ces gestionnaires de réseau. En y répondant, l'Alliance CFE UNSA Énergies s'est mobilisée pour **défendre les intérêts des salariés**.

Avec le développement des énergies renouvelables, de l'autoconsommation et de nouveaux modes de consommation favorisés par la digitalisation, **les**

infrastructures électriques et gazières sont plus que jamais **au cœur de la révolution énergétique de ce siècle** et de la sécurité des approvisionnements énergétiques de notre pays.

Le défi climatique de ce siècle impose de privilégier les énergies peu ou pas carbonées. **Le développement de ces infrastructures** est donc au cœur d'un **modèle français de transition énergétique** qui repose sur la **complémentarité entre les énergies électriques et gazières**.

Ces infrastructures constituent de surcroît, grâce aux perspectives des réseaux intelligents, de **puissants relais d'innovation** et contribuent à la **relance industrielle de la France** ainsi qu'à la **création d'emplois durables et qualifiés**.

Et puisque l'énergie est un bien essentiel au quotidien des citoyens et indispensable à la vitalité économique de notre pays, l'Alliance CFE UNSA Énergies considère que les infrastructures électriques et gazières sont plus que jamais des **infrastructures essentielles de notre pays** qui relèvent, à ce titre, de la **souveraineté nationale**.

Ce cadre tarifaire doit être à la fois **compréhensible pour les consommateurs**, **adapté aux innovations** majeures que



connaît aujourd'hui le secteur énergétique et avec un **niveau permettant d'investir** et donc **maintenir dans la durée la qualité de service** pour les consommateurs. Bref, **donner aux salariés les moyens de mener à bien leurs missions !**

Il en va en effet de la **qualité et de la pérennité d'un service public de l'énergie** auquel les salariés des gestionnaires de réseaux, comme les citoyens français et leurs élus, sont attachés.

Il en va tout autant du **soutien au développement des filières industrielles de l'électricité et du gaz** dans lesquelles les entreprises françaises ont toujours eu un **leadership mondial reconnu** et qu'il est essentiel de conforter dans l'intérêt du pays et de son rayonnement industriel et technologique.



Dans ce cadre, l'Alliance CFE UNSA Énergies considère que **le cadre de régulation tarifaire doit évoluer pour répondre aux mutations** qui s'accélèrent dans le secteur énergétique, qu'il s'agisse de digitalisation ou de numérisation des infrastructures, de décentralisation ou de décarbonation.

Pour faire rimer régulation avec investissements industriels et emplois durables et qualifiés, l'Alliance CFE UNSA Énergies a défendu auprès de la CRE un cadre de régulation qui soit favorable à l'investissement, au service public et à ceux qui le font vivre au quotidien : les salariés !

Il doit tout autant **favoriser l'innovation** et tenir compte de la priorité donnée à l'efficacité énergétique. Il doit enfin rendre d'une part les modèles de charge de capital des gestionnaires d'infrastructures plus robustes et **plus incitatifs à l'investissement**, et d'autre part les dispositifs de régulation incitative plus adaptés à la réalité des leviers qui réellement sont à la main des opérateurs **pour ne pas basculer dans une approche punitive mortifère et démobilisatrice pour les salariés.**

Au-delà de reposer sur une approche économique, cette régulation tarifaire doit en particulier **tenir compte de l'enjeu aussi sociétal que climatique de sobriété énergétique.** L'Alliance CFE UNSA Énergies préconise donc de **rééquilibrer sans plus attendre la structure tarifaire** autour d'une part fixe plus importante, et d'une part variable nécessairement plus faible qu'aujourd'hui.

Une meilleure prise en compte de la composante puissance de la tarification nous semble en effet cruciale pour le **maintien dans la durée de la couverture du financement des infrastructures régulées de réseau** et pour le **renforcement du caractère « assurantiel »** que représentent de telles infrastructures pour la collectivité.